

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2020**

**Le vingt neuf Juin 2020, à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de la commune de Vayrac , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Fêtes sous la **présidence de Monsieur Loïc LAVERGNE AZARD, Maire.**

Présents : Mmes BINET, DROMAIN, GAUCHER, POUJOL, THEODOSE,  
MM. BARRIERE, FRICKER, JOS, LAQUIEZE, POUMEYROL, VERDIER

Absents : Mmes BRUN, BOUDOU, M. BREULEUX

Procurations : de J.M. BREULEUX à L. LAVERGNE AZARD, de A.M. BRUN à R.POUMEYROL et de S.BOUDOU à R.JOS

Secrétaire de séance : Carole BINET

-----

### **Début de séance à 18H30**

#### **Point sur l'actualité :**

- Le Maire fait un point sur l'opération citoyenne qui s'est déroulée la veille. Elle a réuni des adhérents de différentes associations, des bénévoles, des employés communaux. Il les remercie pour leur implication.

Les chantiers ont consisté à installer des jardinières, planter des fleurs, désherber, nettoyer des parterres ainsi qu'un des cours de tennis, (tour de l'église, Place Emile Zola, Place Gambetta, chemin de ronde, autour du Foyer Rural, pont sur la Sourdoire, camping, Mézels)

Evelyne DROMAIN demande si ce travail n'est pas plutôt celui des agents municipaux et pose la question de savoir qui va arroser. Rémi POUMEYROL répond que l'objectif n'était pas de remplacer les agents, juste une démarche pour embellir le village, que cette opération citoyenne pourrait concerner d'autres domaines.

Le Maire rappelle que cette opération avait aussi pour but la rencontre entre les participants, afin de tisser des liens, ce à quoi Evelyne Dromain répond qu'il y a d'autres moyens de faire rencontrer les gens.

- Le Maire informe que la commune a recruté en CDD pour 3 mois, Kévin ROUBEYRIE, pour assurer l'entretien des rues du bourg, en binôme avec Eric BURGEOT.

- Infos :

ouverture du camping ce Week End

réouverture du cinéma le 8 juillet

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1- Vote des taux des taxes locales pour 2020**

Christian LAQUIEZE donne des explications sur l'imprimé « fiscalité directe »

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la fixation des taux des contributions directes pour 2020.

Il rappelle néanmoins que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes n'ont plus à se prononcer sur le taux de la taxe d'habitation.

il propose de maintenir les taux de 2019, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 19.41 %
- Taxe foncière (non bâti) : 204.95 %

Un débat s'engage sur le maintien des taux.

Gérard barrière souligne l'incohérence des dates. Il est demandé aux communes de fixer les taux des taxes avant le 3 juillet, et le vote du budget avant le 31 juillet, alors que l'équilibre du budget dépend du vote de ces taxes.

Evelyne Dromain souligne que les années passées, les taux ont été réévalués régulièrement pour éviter de trop augmenter d'un coup.

Eric FRICKER pense que si la commune a des besoins financiers, il vaut mieux avoir recours à l'emprunt, vu les taux d'intérêt en ce moment.

Daniel verdier évoque le fait que les foyers de notre commune ne sont pas très aisés et une augmentation risquerait de pénaliser les plus fragiles en cette période particulière.

Le Maire argumente le fait de ne pas augmenter en ce sens qu'il va être difficile de justifier une augmentation au vu de ce qui a été réalisé cette année. Par ailleurs, les projets en cours peuvent largement être financés par le budget, celui-ci sera équilibré sans problème.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 voix pour et 1 abstention (J.M. BREULEUX) de maintenir les taux de contributions directes pour l'année 2020, comme indiqué ci-dessus.**

## **2 - Lotissement « labrousse » :**

### **○ Délibération pour attribution du marché de maîtrise d'œuvre.**

Le maire explique qu'une consultation a été lancée pour solliciter un maître d'œuvre pour la réalisation du lotissement « la brousse ».

2 candidatures ont été reçues :

- 4 M Ingénierie – 71 chemin de ronde 46110 VAYRAC, qui propose un taux de rémunération de 8%
- COLIBRI –VRD - 34 Avenue Ribot 19100 BRIVE, qui propose un taux de rémunération de 9%

Le Maire propose de retenir le cabinet 4M Ingénierie.

Gérard Barrière précise que la totalité des terrains destinés à la réalisation de ce lotissement n'est pas en zone constructible. La réalisation de ce projet devrait alors se faire en deux phases. Les terrains issus de la propriété Alibert sont en zone agricole dans le PLUi, mais cela devrait évoluer avec l'élaboration du nouveau PLUiH. Il demande si l'étude en tient compte.

Rémi Poumeyrol pense que la commune prend un risque si le terrain ne devient pas constructible, cependant Christian Laquière explique qu'il y a très peu de risque que cela arrive, la démarche a été actée dans le PLUiH et ne devrait poser aucune objection.

Gérard Barrière demande si le cabinet est compétent en matière d'urbanisme.

Le maire décide de prendre contact auprès du cabinet d'étude avec Gérard Barrière afin de répondre aux interrogations posées par le conseil municipal.

**Cette question de l'ordre du jour est reportée.**

## **3- Tirage au sort des jurés d'assises 2021**

Il a été procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour 2021

Ont été tirés au sort dans les conditions prévues par la loi :

- RIVASSOU Jean-Pierre, né le 27 avril 1950 à VAYRAC (46)  
Domicilié 342 Avenue du stade 46110 VAYRAC
- GRAMAT Anthony, né le 4 janvier 1992 à BRIVE (19)  
Domicilié « la rivière » 46110 VAYRAC

- HARNOIS Denis, né le 12 juin 1953 à PARIS 10°  
Domicilié « roubégeolles » 46110 VAYRAC

Ces personnes seront avisées par courrier.

Un deuxième tirage au sort aura lieu à la Préfecture et désignera le jury final qui siègera.

#### **4 – Désignation des délégués de la commission des impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

La commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Conformément au 3ème alinéa de l'article 1650 du code général des impôts, les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

- LAGRIFFOL Jean-Michel - 107 Route de Caurrieux 46110 VAYRAC
- CROS Maurice - Puy de Mont 46110 VAYRAC
- LE HEN Joël - 189 Route de Branceilles 46110 VAYRAC
- CASTANET-LE MEN Danielle - 134 Avenue charles de verninac 46110 VAYRAC
- GUINOT Patrice - Lou Cayrou 46110 BETAÏLLE
- RONTEIX Marie-Odile - Mézels 46110 VAYRAC
- GOUDOUBERT J.Claude - Uffande 46600 FLOIRAC
- DEYX Frédéric - 65 Route de cancille 46110 VAYRAC
- LALBA Line - 618 Route de Puy de Mont 46110 VAYRAC
- MAYJONADE Alain - Mézels 46110 VAYRAC
- MAGNOL François - 1180 Route du Puy d'Issolud 46110 VAYRAC
- GRAMA T Jean-Luc - La rivière 46110 VAYRAC
  - BARRIERE Gérard - Les Granges 46110 VAYRAC (CONSEILLER MUNICIPAL)
  - BINET Carole - Mézels 46110 VAYRAC (ADJOINTE)
  - BRUN Anne-Marie - 251 Route de Caurrieux 46110 VAYRAC (CONSEILLERE MUNICIPALE)
  - DROMAIN Evelyne - 18 Rue du fort 46110 VAYRAC (ADJOINTE)
  - FRICKER Eric - Bourdarou 46110 VAYRAC (CONSEILLER MUNICIPAL)
  - GAUCHER Nadine - Impasse des hortensias (CONSEILLERE MUNICIPALE)
  - JOS Rémy - la rivière 46110 VAYRAC (ADJOINT)
  - LAQUIEZE Christian - Cancille 46110 VAYRAC (ADJOINT)
  - POUJOL Catherine - la guierle basse 46110 VAYRAC (ADJOINTE)
  - POUMEYROL Rémi - 673 Route de Puy de Mont 46110 VAYRAC (CONSEILLER MUNICIPAL)
  - THEODOSE Catherine - 61 Avenue Jean Moulin 46110 VAYRAC (CONSEILLERE MUNICIPALE)
  - VERDIER Daniel - 102 Route de Branceilles 46110 VAYRAC (CONSEILLER MUNICIPAL)

#### **5 – Nomination d'un référent ambrosie**

Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes à impacts sanitaires et agricoles importants. En effet, il s'agit d'une plante très allergisante qui provoque d'importants inconforts chez de multiples personnes. De ce fait, la mise en place de mesure de lutte à l'encontre de ces invasives à l'échelle des

collectivités est un axe nécessaire à l'enrayement de la progression de ces espèces en France.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier reçu de l'Agence Régionale de Santé, rappelant l'instruction ministérielle du 20 août 2018, dans laquelle les ministères de l'intérieur, de la transition écologique et solidaire, des armées, des solidarités et de la santé et de l'agriculture et de l'alimentation, invitant les collectivités territoriales à désigner un ou plusieurs référents territoriaux ambroisie, dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence d'ambrosies, de participer à leur surveillance et d'informer les mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains (article R 1338-8 du Code de la santé publique).

Plus concrètement, les référents ambroisie seront chargés de valider des signalements effectués par les citoyens, pour ensuite organiser leur destruction, puis de renseigner ce suivi sur l'outil : signalement-ambroisie.fr.

Le référent ambroisie est ainsi un acteur clé de la santé et de l'environnement de ses concitoyens.

**Messieurs Christian LAQUIEZE et Eric FRICKER se portant candidats pour assurer cette mission, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de les nommer comme référents ambroisie.**

## **6 - Délibération pour projet d'accueil d'une équipe itinérante de bibliothécaires - Convention avec CAUVALDOR**

Le Maire explique le projet :

Il s'agirait, à l'échelle intercommunale, de la mise en place d'une équipe de deux bibliothécaires qui viendrait à la demande en point d'appui des bénévoles sur les bibliothèques. Au-delà de l'aide technique, propre à la gestion d'un point lecture, l'équipe déployée participerait au développement d'actions culturelles communes (contes et lectures à destination des écoles, structures petite enfance et tout public sur les points lecture...) et à la valorisation de nouveaux services à travers la communication (médiathèque numérique, tablettes, liseuses...) et ainsi faciliter l'accessibilité aux livres et plus largement à la culture.

La communauté de communes CAUVALDOR demande à la commune de valider cette démarche.

Carole Binet demande si les bénévoles de la bibliothèque ont été informés de ce projet.

Nadine GAUCHER s'inquiète du fait que cela soit mal perçu par les bénévoles.

Rémi POUMEYROL pense au contraire que c'est un outil supplémentaire pour accéder à la culture.

Le Maire fait part de la question posée par JMB (absent) qui demande si ce projet a été évoqué avec Tertium Edition.

Devant ces interrogations, le Maire souhaite qu'un point soit fait avec Brice Colonna qui gère la bibliothèque.

Dans l'attente, cette question de l'ordre du jour est reportée.

### **Questions diverses :**

- Evelyne Dromain demande où en est l'étude des dossiers de demande de subventions aux associations. Le Maire indique qu'un travail de relance va être fait, notamment celles qui ne se sont pas manifestées, afin de connaître les besoins réels de chacune cette année. Christian LAQUIEZE, Evelyne DROMAIN, Sarah BOUDOU, Nadine GAUCHER et Rémi POUMEYROL vont se charger de ce travail.
- Eric FRICKER évoque l'utilisation du stade de foot. Celui-ci pourrait être plus utilisé. Le Maire avoue étudier la possibilité de transférer ces installations à Cauvaldor, (comme l'est la plaine des jeux de Bétaille). Ce sont de gros équipements qui coûtent cher à entretenir.
- Carole BINET a rencontré M. Petit de la Préfecture lors d'une visite des sirènes implantées sur la commune (mairie de Vayrac et ancienne école de Mézels). Elle dit s'être interrogée sur quels risques donnent lieu au déclenchement de ces sirènes ; Réponse : uniquement en cas de rupture de barrage.

**Séance levée à 19 h45**